

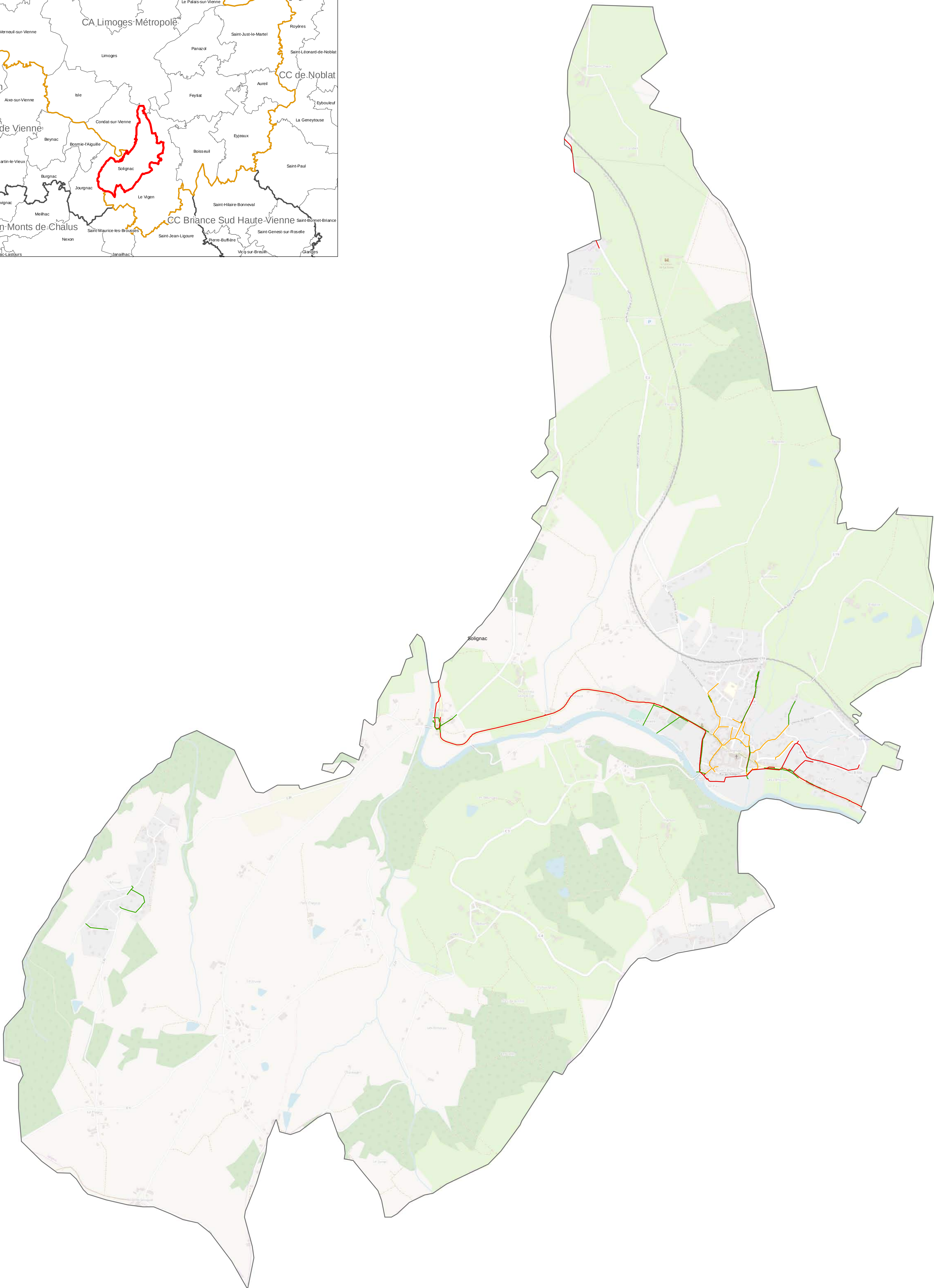
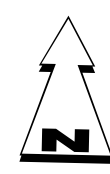
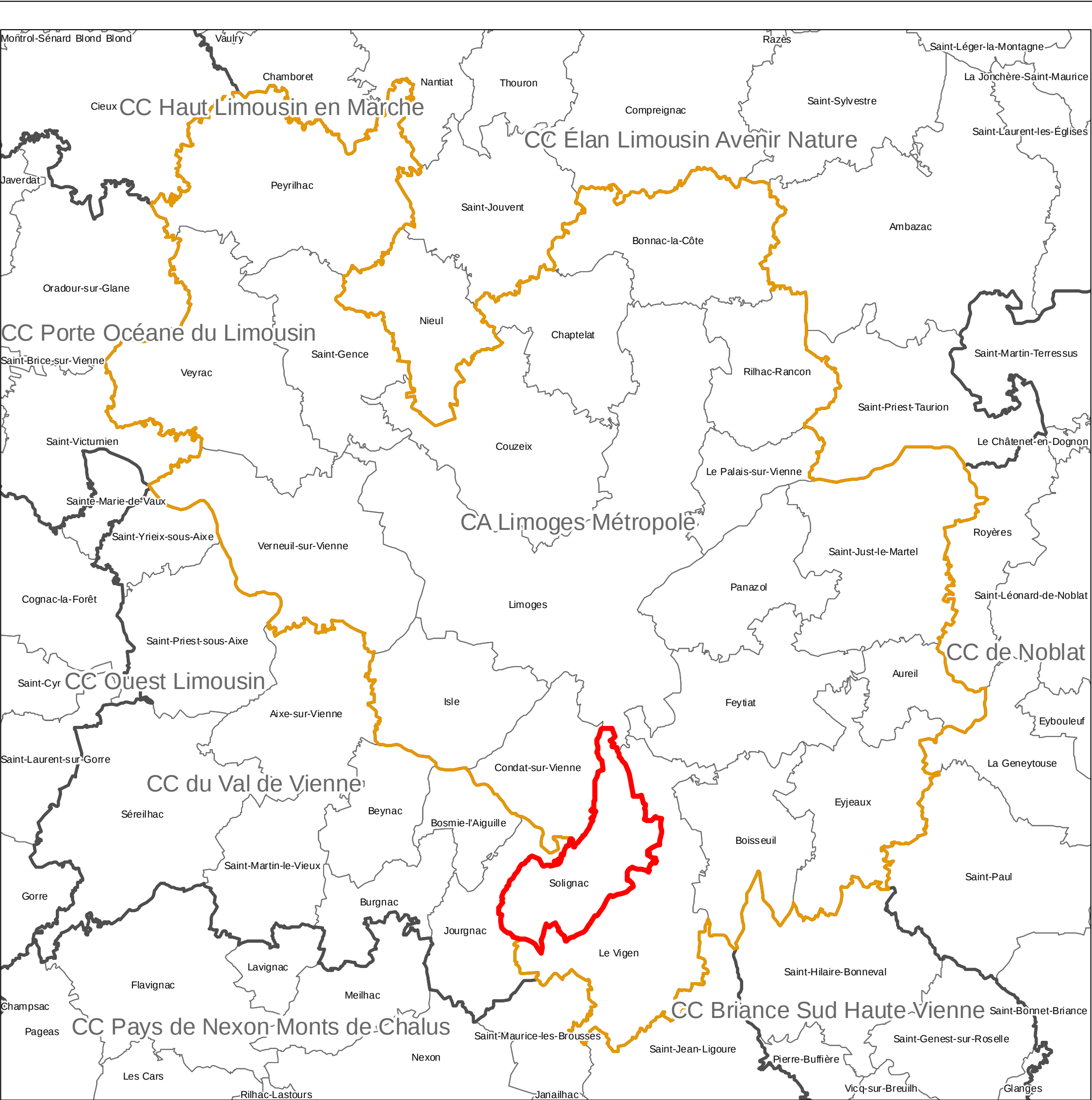


**MAIRIE DE
SOLIGNAC**

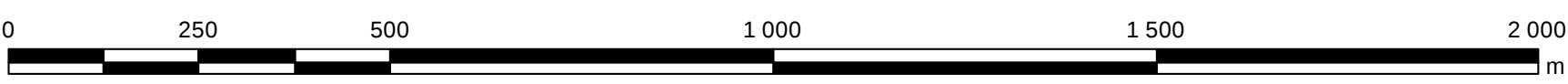
6-02. ANNEXES SANITAIRES

Assainissement

Réseau d'assainissement et pluvial - Solignac



- Légende**
- Autre
 - Eaux usées
 - Eaux Pluviales
 - Unitaires
 - Limite de la commune



Edition du : 09/04/2019 par le service SIG de Limoges Métropole (ref : 19 - 2 - DEV - DTAE)
Sources : Direction de l'eau de Limoges Métropole 27/01/2019(réseau); IGN Admin Express 06/2018 (Commune/EPCI) ; Open street map

Département de la Haute Vienne



SOLIGNAC

ZONAGE ASSAINISSEMENT

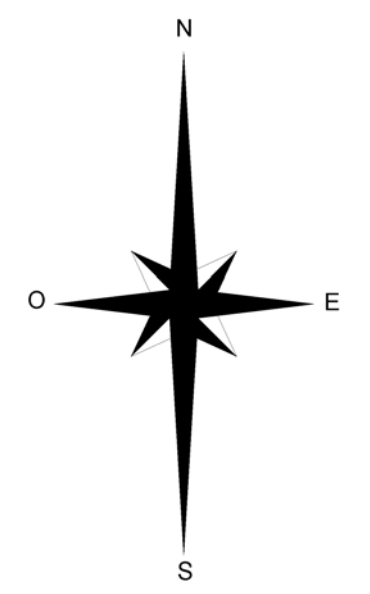
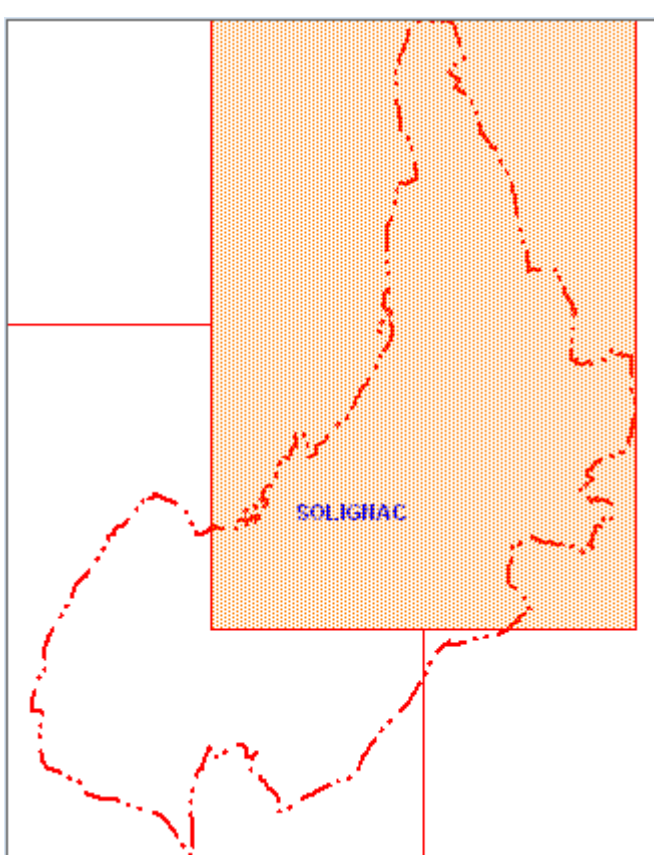
Partie Nord

Plan 1/2

Réalisé par: SGR	Référence: APS 10217	G2C environnement 75 avenue de Paris 19100 Brive la Gaillarde Tél: 05 55 17 94 07 Fax: 05 55 18 08 74
Validé par: EF	Echelle: 1/5000	
Date: 03/12/2013		

LEGENDE

Zone d'assainissement collectif actuelle	
Zone d'assainissement collectif en projet	
Zone raccordable dans le cas d'urbanisation aux frais des aménageurs	



0 200 m

Département de la Haute Vienne



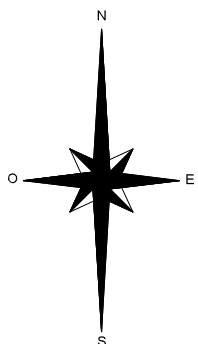
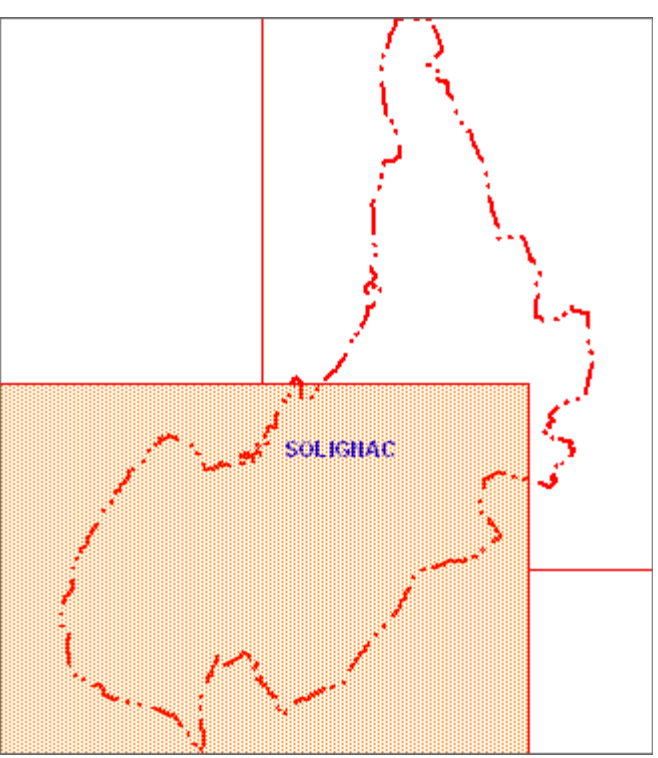
SOLIGNAC

ZONAGE ASSAINISSEMENT

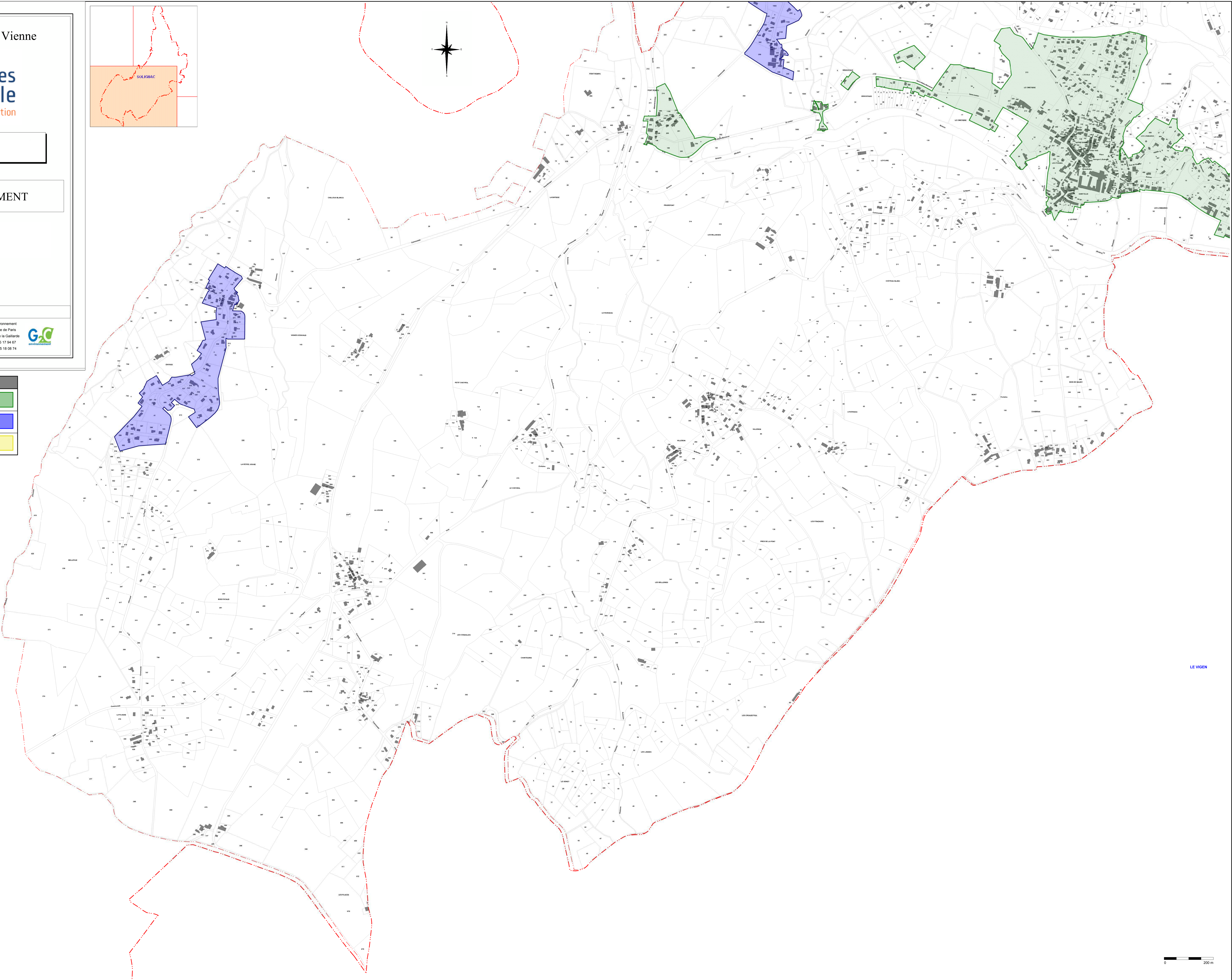
Partie Sud

Plan 2/2

Réalisé par: SGR	Référence: APS 10217	G2C environnement 75 avenue de Paris 19100 Brive la Gaillarde Tél: 05 55 17 94 67 Fax: 05 55 18 08 74
Validé par: EF	Echelle: 1/5000	
Date: 28/11/2013		



LEGENDE	
Zone d'assainissement collectif actuelle	
Zone d'assainissement collectif en projet	
Zone raccordable dans le cas d'urbanisation aux frais des aménageurs	





4.2.15.5. Projet d'évolution

Les projets à venir sur la commune de Saint Just le Martel sont les suivants :

Projets de court terme :

- Secteur du Colombier : réalisation de la deuxième tranche de travaux sur le secteur du Petit Colombier et du Grand Colombier, Frégefond et de Pierrebrune.

4.2.16. Solignac

Sur la commune de Solignac, quatre secteurs sont zonés en assainissement collectif. Il s'agit des secteurs de :

- Le bourg de Solignac,
- Le Moulin de Gravataud,
- Le Pont Rompu,
- Les Vialards.

Les effluents collectés sur ces zones ne sont répartis pour le moment que sur une station de traitement. En effet, le bourg de Solignac, le Moulin de Gravataud et le Pont Rompu possèdent des réseaux de collecte mais ne sont pas raccordés à une station de traitement. Une nouvelle station de traitement est en construction afin de remédier à ce problème.

Les effluents d'une habitation sur le secteur des Vialards sont collectés et acheminés vers la station de Limoges.

La carte des zones d'assainissement collectif est présentée en annexe n°7-16.

4.2.16.1. Le bourg de Solignac, le moulin de Gravataud et le Pont Rompu

Les réseaux de collecte de ces secteurs ont été mis en place, pour 90%, en 1971 et 1972. Le centre du bourg de Solignac est de type unitaire de diamètre DN 300 à 400 en béton. Les extensions sont le plus souvent de type séparatif de diamètre DN200 en PVC.

Aujourd'hui, les effluents collectés sont rejetés directement dans la Briance.

Pour remédier à ce problème, une station de type lits plantés de roseaux est en cours de construction. Sa capacité nominale sera de 1 500 Eh.

Cette station collectera également les effluents en provenance du bourg de la commune du Vigen.



Figure 37 : localisation de la future station d'épuration de Solignac – Le Vigen



4.2.16.2. Les Vialards

Le secteur des Vialards (une habitation) est collecté par un réseau transitant vers la station de traitement de Limoges. Le descriptif de ce site de traitement est présenté dans le chapitre relatif à la commune de Limoges.

4.2.16.3. Projet d'évolution

Les projets à venir sur la commune de Solignac sont les suivants :

Projets de court terme :

- Secteur du bourg, du moulin de Gravataud et du Pont Rompu : fin du chantier de création d'un réseau de collecte et d'une station de traitement.

4.2.17. Verneuil sur Vienne

Sur la commune de Verneuil sur Vienne, six secteurs sont zonés en assainissement collectif. Il s'agit des secteurs de :

- Le bourg de Verneuil sur Vienne,
- Le Mas du Puy,
- La Merlie,
- Le Haut Félix et Lavenaud,
- Mallevialle,
- Les Vaseix.

Les effluents collectés sur ces zones sont répartis sur trois stations de traitement.

Les secteurs du bourg, du Mas du Puy, de la Merlie, du Haut Félix et Lavenaud sont raccordés sur une seule station.

Les secteurs de Mallevialle et des Vaseix possèdent chacun leur propre station d'épuration.

La carte des zones d'assainissement collectif est présentée en annexe n°-17.

4.2.17.1. Le bourg de Verneuil sur Vienne, le Mas du Puy, la Merlie, le Haut Félix et Lavenaud

Les secteurs du bourg de Verneuil sur Vienne, du Mas du Puy, de la Merlie, du Haut Félix et Lavenaud sont raccordés sur une station de type boues activées d'une capacité de 3 500 Eh.

Son exutoire est le ruisseau du Breuil.



Figure 38 : localisation de la station d'épuration du bourg de Verneuil sur Vienne



Secteurs	Analyse grille multicritères		Etude de zonage - phase 2	Orientations de zonage (provisoire avant chiffrage)		
	Extension de collecte	Collectif de proximité		Assainissement non collectif	Collectif	Collectif futur sous réserve d'urbanisation
Le bourg	Secteurs déjà zonés en assainissement collectif et raccordés à des réseaux d'assainissement		NON		X	
Les Chabannes			NON		X	
Les Biards			NON		X	
Fontaguly			NON		X	
Le Colombier			NON		X	
Le Bourg - extension Nord	16	14	NON	X		
Le Bourg - extension Ouest	16	8	NON			X
Le Combaud - extension Sud Est	20	20	OUI		X	
Le Rouveix - Chamoulaud	17	15	NON	X		

Tableau 45 : récapitulatif des résultats de la grille multicritères – Saint Just le Martel

Le secteur Nord du bourg ne présente aucune contrainte majeure à la conservation de l'assainissement non collectif et présente des contraintes topographiques pour le raccordement à un réseau d'assainissement existant. Nous proposons de conserver ce secteur en assainissement individuel.

Le secteur Ouest du bourg, aujourd'hui non urbanisé mais étant inscrit dans le document d'urbanisme comme constructible (zone 1AU), sera zoné en assainissement collectif pour les parties qui sont raccordables gravitairement. Les habitations existantes sur ce secteur, actuellement en assainissement non collectif, pourront être conservées dans ce mode d'assainissement. Le tracé de ces zones sera proposé lors de la seconde phase de l'étude.

Le secteur du Rouveix – Chamoulaud présente un habitat diffus et sans contrainte pour la conservation de l'assainissement individuel. Nous proposons de conserver ce secteur dans ce mode d'assainissement.

Nous proposons d'étudier le secteur du Combaud lors de la seconde phase de l'étude. En effet, ce secteur se trouve à proximité du réseau d'assainissement du bourg mais également du réseau d'assainissement du Colombier.

Les secteurs précédemment zonés en assainissement collectif et possédant un réseau de collecte, feront l'objet d'une vérification du tracé de la zone d'assainissement collectif.

6.16. Solignac

Sur la commune de Solignac, les sites ayant fait l'objet d'une analyse multicritères sont :

- Envaud,
- Les Conces,
- Ventaud,
- Villebon.

Secteurs	Analyse grille multicritères		Etude de zonage - phase 2	Orientations de zonage (provisoire avant chiffrage)		
	Extension de collecte	Collectif de proximité		Assainissement non collectif	Collectif	Collectif futur sous réserve d'urbanisation
Le bourg	Secteurs déjà zonés en assainissement collectif et raccordés à des réseaux		NON		X	
Le Moulin de Gravataud			NON		X	
Le Pont Rompu			NON		X	
Envaud			OUI		X	
Les Conces	19	17	NON	X		
Ventaud	20	20	OUI		X	
Villebon	17	19	NON	X		

Tableau 46 : récapitulatif des résultats de la grille multicritères – Solignac

Le secteur d'Envaud possède un réseau de collecte mais aucun site de traitement. Les eaux usées de ce village sont directement rejetées sans traitement.

Le secteur de Ventaud présente des contraintes à la mise en place d'assainissement non collectif et se trouve à proximité du nouveau réseau d'assainissement collectant le bourg du Vigen et de Solignac.



Nous proposons donc de réaliser un chiffrage lors de la deuxième phase sur les secteurs suivants :

- Envaud,
- Ventaud.

Les secteurs des Conces et de Ventaud présentent peu de contrainte à la mise en place d'assainissement non collectif et pourront être conservés dans ce mode d'assainissement.

Les secteurs précédemment zonés en assainissement collectif et possédant un réseau de collecte, feront l'objet d'une vérification du tracé de la zone d'assainissement collectif.

6.17. Verneuil sur Vienne

Sur la commune de Verneuil sur Vienne, les sites ayant fait l'objet d'une analyse multicritères sont :

- Les Fonts – La Pépinière,
- La Côte,
- La Lande,
- Greignac,
- Les Vignes,
- Bagoulas,
- Petit Pagnac,
- Le Fûtier.

Secteurs	Analyse grille multicritères		Etude de zonage - phase 2	Orientations de zonage (provisoire avant chiffrage)		
	Extension de collecte	Collectif de proximité		Assainissement non collectif	Collectif	Collectif futur sous réserve d'urbanisation
Le bourg	Secteurs déjà zonés en assainissement collectif et raccordés à des réseaux d'assainissement		NON		X	
Le Mas du Puy			NON		X	
La Merlie			NON		X	
Le Haut Félix			NON		X	
Mallevalle			NON		X	
Le Vaseix			NON		X	
Les Fonts - la Pépinière	21	17	OUI		X	
La Côte	15	19	NON	X		
La Lande	16	18	NON	X		
Greignac	19	23	OUI		X	
Les Vignes	20	22	OUI		X	
Bagoulas	23	29	OUI		X	
Petit Pagnac	14	14	NON	X		
Le Fûtier	15	19	NON	X		

Tableau 47 : récapitulatif des résultats de la grille multicritères – Verneuil sur Vienne

Le secteur des Fonts – La Pépinière se trouve à proximité du réseau d'assainissement du bourg.

Les secteurs de Greignac, Les Vignes et de Bagoulas présentent de très nombreuses contraintes à la mise en place d'assainissement non collectif.

Nous proposons donc de réaliser un chiffrage lors de la deuxième phase sur les secteurs suivants :

- Les Fonts – la Pépinière,
- Greignac,
- Les Vignes,
- Bagoulas.

Les secteurs de la Côte, la Lande et du Fûtier ne présentent que très peu de contraintes pour la conservation de l'assainissement non collectif. Nous proposons de conserver ces secteurs en assainissement individuel.

Les secteurs précédemment zonés en assainissement collectif et possédant un réseau de collecte, feront l'objet d'une vérification du tracé de la zone d'assainissement collectif.

COMMUNE : SOLIGNAC

Nom du secteur : Envaud

CONTEXTE

Nombre d'habitations existantes sur le secteur étudié : **50**

Diagnostic SPANC : **32 % d'avis non conforme.**

Nombre d'habitations présentant des contraintes parcellaires fortes : **3**

Densité d'habitation : **12 habitations par 500 ml.**

PROPOSITION DE SCENARIO 1

Nombre d'habitations raccordées au réseau : **44**

Nombre d'habitations restant en assainissement individuel : **6**

- **Réseaux :**

Canalisations nécessaires pour ce scénario :

	Terrain naturel	Voirie communale	Voirie lourde
Gravitaire – Profondeur < 3m	790 ml	625 ml	505 ml
Gravitaire – Profondeur > 3m	0 ml	0 ml	0 ml
Refoulement	0 ml	0 ml	0 ml
Total	790 ml	625 ml	505 ml

Nécessité de mise en place d'un poste de refoulement : **non**

- **Station de traitement :**

Capacité minimale de la station de traitement à créer : **110 Eh.**

Exutoire pour le rejet de la station : **le ruisseau d'Envaud**

Distance entre la station et l'exutoire : **80 mètres.**

ESTIMATION FINANCIERE

- **Scénario n°1 : raccordement de 44 habitations sur une station de traitement à créer**

Nombre de logement	Réseaux et station		Investissement		Coût total	Coût / logement	Entretien	
	Investissement public	Investissement public / logement	Branchement (partie privée)	Investissement privé / logement			Coût total	Coût / logement
44	756 548 €	17 194 €	Investissement privé	2 818 €	880 548 €	20 012 €	4 256 €	97 €

CONCLUSION

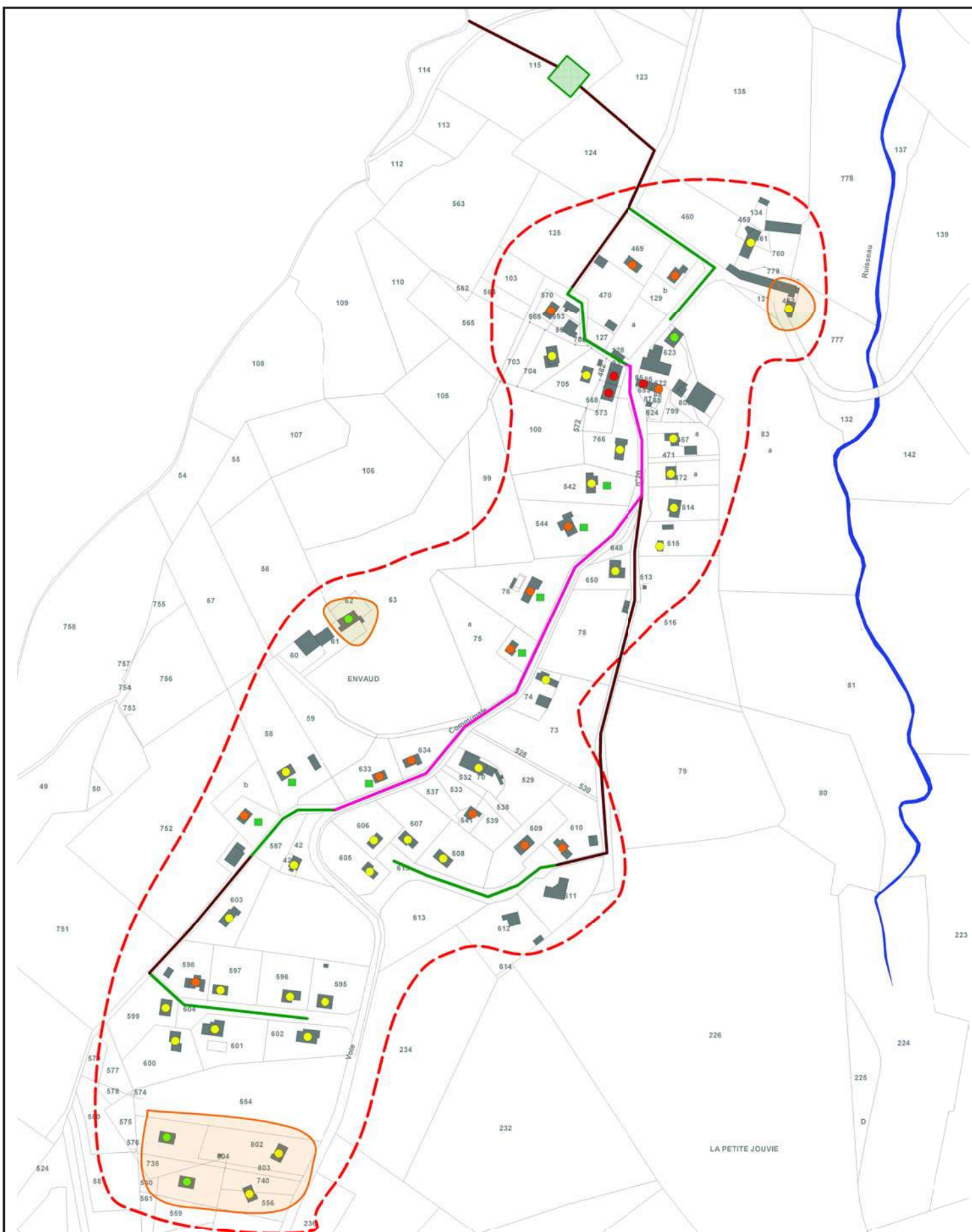
Le réseau proposé permet de raccorder la quasi totalité du secteur d'Envaud. Seules quelques habitations se trouvant au Sud du secteur resteront en assainissement individuel.

La topographie du secteur impose par contre la mise en place de postes de refoulement individuel pour 7 habitations se trouvant en contre bas du projet de réseau.

A noter que le chiffrage ne prend pas en compte les acquisitions foncières et les études préliminaires (DLE, étude géotechnique, levé topographique, bornage, ...).

Évaluation des solutions :

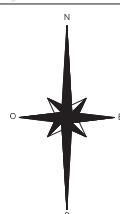
	Aspect financier		Facilité de mise en œuvre	Evolutivité
	Investissement	Entretien		
Solution n°1	Moyennement coûteux	Peu coûteux	Très difficile	Facile



0 120 m

Solignac - Envaud

Scénario n°1



APS 10217

Imprimé le 24/06/2011

Echelle : 1/3000

Réalisé par : SGR



COMMUNE : SOLIGNAC

Nom du secteur : Ventaud

CONTEXTE

Nombre d'habitations existantes sur le secteur étudié : **14**

Diagnostic SPANC : **17 % d'avis non conforme.**

Nombre d'habitations présentant des contraintes parcellaires fortes : **0**

Densité d'habitation : **16 habitations par 500 ml.**

PROPOSITION DE SCENARIO 1

Nombre d'habitations raccordées au réseau : **14**

Nombre d'habitations restant en assainissement individuel : **0**

- **Réseaux :**

Canalisations nécessaires pour ce scénario :

	Terrain naturel	Voirie communale	Voirie lourde
Gravitaire – Profondeur < 3m	270 ml	230 ml	190 ml
Gravitaire – Profondeur > 3m	0 ml	100 ml	0 ml
Refoulement	0 ml	140 ml	0 ml
Total	270 ml	470 ml	190 ml

Nécessité de mise en place d'un poste de refoulement : **oui**

Le poste de refoulement concerne : **8 habitations.**

- **Station de traitement :**

Capacité de la station actuelle : **1 500 Eh – station de Solignac - Le Vigen**

Nombre d'équivalents habitants supplémentaires : **30 Eh.**

ESTIMATION FINANCIERE

- **Scénario n°1 : raccordement de 14 habitations sur le réseau existant**

Nombre de logement	Investissement				Entretien			
	Réseaux et station		Branchement (partie privée)		Coût total	Coût / logement	Coût total	Coût / logement
	Investissement public	Investissement public / logement	Investissement privé	Investissement privé / logement				
12	322 004 €	26 834 €	30 000 €	2 500 €	352 004 €	29 334 €	3 027 €	252 €

CONCLUSION

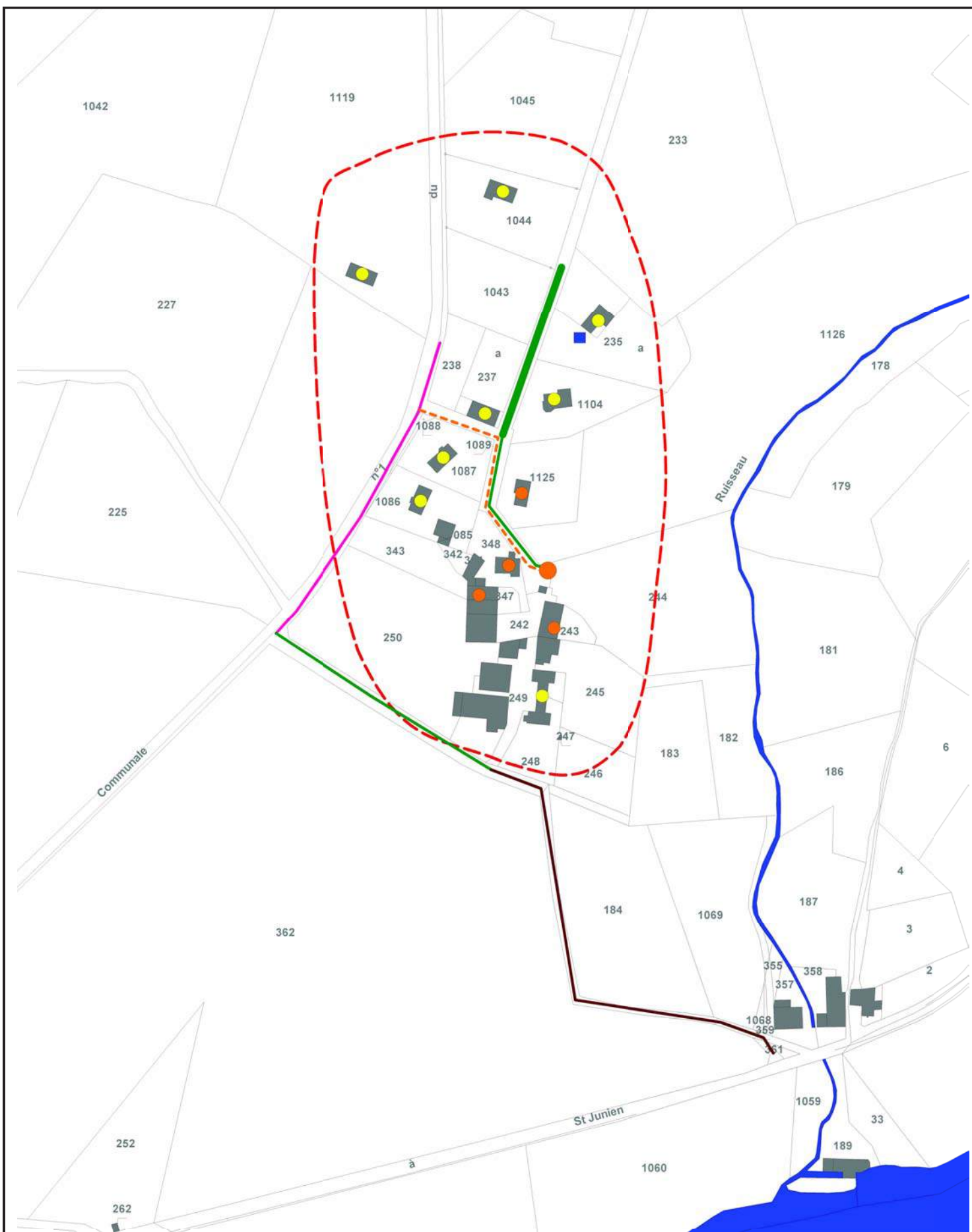
Le raccordement de l'ensemble des habitations nécessite la mise en place d'un poste de refoulement pour 8 habitations. Une habitation devra également se doter d'un poste de refoulement individuel.

Le raccordement sur le réseau existant se ferait au niveau du poste de refoulement du moulin de Gravataud.

A noter que le chiffrage ne prend pas en compte les acquisitions foncières et les études préliminaires (DLE, étude géotechnique, levé topographique, bornage, ...).

Évaluation des solutions :

	Aspect financier		Facilité de mise en œuvre	Evolutivité
	Investissement	Entretien		
Solution n°1	Très coûteux	Très coûteux	Très difficile	Très difficile



0 80 m

Solignac - Ventaud

Scénario n°1



APS 10217

Imprimé le 24/06/2011

Echelle : 1/2000

Réalisé par : SGR

